



Champagne-Ardenne

Le droit de grève bafoué à Reims

Mardi dernier, pour diffuser coûte que coûte un JT à l'antenne, l'encadrement de Reims n'a pas hésité à bafouer le droit de grève, un droit fondamental et constitutionnel.

Il est bien loin le temps où les salariés non-grévistes s'abstenaient de prendre la place de leurs camarades en lutte. La pression est telle aujourd'hui que beaucoup n'osent plus refuser de répondre au zèle des petits cadres aux ordres. Si ceci n'est pas illégal, il n'en est pas moins amoral.

Mais mardi dernier, un nouveau cap a été franchi.

Il a été demandé à un CDD (bien sûr) non pas de permuter sur le poste d'un salarié gréviste mais tout simplement d'occuper deux postes différents dans la même journée : mixer les sujets d'actu la journée puis mixer le JT en régie en lieu et place d'un camarade gréviste. Du jamais vu jusqu'à ce jour.

Comment mieux mettre en porte à faux un salarié CDD qui voit reposer sur ses épaules la négation du droit de grève d'un collègue qui lui, a sacrifié une journée de salaire pour défendre ses idées.

Cette injonction détestable et peu glorieuse creuse encore le fossé entre les collaborateurs et leur encadrement.

Pourquoi tant d'ardeur à éteindre la visibilité d'un droit social aussi fondamental que celui du droit de grève ? Quel est l'intérêt de détériorer ainsi les relations sociales dans l'entreprise ? Les salariés devront-ils revenir au piquet de grève pour se faire respecter ?

En tout cas, ce comportement antisocial est illégal puisqu'il est interdit de faire accomplir aux salariés temporaires, en plus de leur travail habituel, celui de salariés grévistes dans le but de priver leur action d'efficacité (Art L.1251-10 du code du travail).

La CGT dénonce ce comportement et demandera des explications à la direction. Elle se réserve le droit de saisir les instances compétentes si cette dernière persiste et signe dans de telles attitudes.

La CGT demande à tous les salariés d'être vigilants quant au respect du droit de grève en dénonçant toute attitude abusive de la direction et demande, à ceux qui osent encore, de refuser de remplacer à son poste tous collègues grévistes.

Reims, le 20 mai 2016